

Jean-Jo Esther

Technicien en malherbologie

*Jean-Jo Esther inaugure depuis deux ans un nouveau métier à La Réunion :
technicien d'expérimentation des herbicides.*



Jean-Jo Esther : «J'explique notre démarche aux exploitants agricoles». (Photo J-M Grenier)

Jean-Jo Esther a rejoint en juillet 2002 la petite cellule de malherbologie créée au sein du pôle «canne à sucre» du CIRAD sous la direction de Pascal Marnotte. Conduisant sur le terrain les essais d'herbicides en vue de leur homologation sur le marché réunionnais, il est un pionnier de cette spécialité agronomique. La malherbologie est en effet peu développée au plan national. C'est une chance pour La Réunion de bénéficier, en la personne de Pascal Marnotte, des recherches d'un des rares malherbologues français, un des fondateurs de la discipline. Pascal Marnotte est ainsi l'auteur des protocoles d'expérimentation mise en œuvre, sur le terrain, par Jean-Jo Esther.

Titulaire d'un BTS en arboriculture acquis à Montauban, Jean-Jo Esther a travaillé six ans à la Fédération des groupements départementaux de défense contre les organismes nuisibles (FGDEC). Sa volonté d'évoluer professionnellement l'a conduit à passer de la lutte contre les insectes nuisibles à celle contre les mauvaises herbes. Formé par Pascal Marnotte, il apporte à la malherbologie réunionnaise sa connaissance du terrain. «C'est un avantage pour trouver des agriculteurs intéressés à participer à nos essais, dit-il. J'identifie des parcelles, contacte les agriculteurs, discute avec eux du choix de leurs produits et de leurs pratiques de désherbage. Nous déterminons ensemble les produits à tester.»

Appel à la collaboration des agriculteurs

L'action pour homologuer de nouveaux herbicides a démarré en 2002. Les tests d'efficacité et de sélectivité de produits sont réalisés sur les différents bassins canniers dans l'Est, le Sud et l'Ouest. «Nous pratiquons nos essais aux périodes de replantations de cannes.»

Comment les choses se déroulent-elles concrètement ? «Soit par un contact direct avec l'agriculteur, soit par l'intermédiaire des techniciens de la SICA CANNE Réunion et de la Chambre d'Agriculture qui font une première sélection de parcelles, répond Jean-Jo Esther. Je prends rendez-vous avec l'exploitant, j'explique notre démarche. Certains agriculteurs sont conscients de la nécessité de connaître de nouveaux produits contre les mauvaises herbes. C'est dans l'intérêt de tous. Mais il est vrai qu'il existe un inconvénient : les expérimentations imposent de laisser l'enherbement se développer sur des parcelles témoin pour effectuer des comparaisons. Ce qui ralentit la croissance des cannes. Nous sommes en train de résoudre cette question avec un projet de petite compensation financière.»

Les essais sont réalisés sur des surfaces de 100 à 2 500 mètres carrés. «Pour l'agriculteur, c'est un moyen de connaître la flore de sa parcelle, de savoir si tel produit est efficace, de comparer avec ce qu'il faisait avant, de voir s'il réalise des économies avec de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes. Et l'homologation est une garantie par rapport à la plante.» Sont en cours, en ce premier semestre de 2004, cinq essais de sélectivité et quatre essais d'efficacité. Mais l'urgence des besoins d'homologations liés au retrait de formulations de produits reste pressante. «Nous avons besoin de la collaboration des agriculteurs. Nous sommes toujours en quête de personnes en replantation pour réaliser des essais», indique Jean-Jo Esther.